



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 7 mai 2019 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H. La Fontaine, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (RCA 40) ci-dessous et que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil à ce sujet:

- lot numéro 1 113 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-430, afin d'autoriser la marge latérale nord de 1,95 mètre au 7780 de l'avenue du Curé-Clermont, alors que ledit règlement exige une marge latérale minimale de 2,15 mètres.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 18 avril 2019.

Nataliya Horokhovska
La secrétaire d'arrondissement substitut